

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2020

ASSAINISSEMENT – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Christelle CHASSAGNE à Bastien MARCHIVE, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Gérard LEFEVRE à Jérôme BALOGÉ, Jérémy ROBINEAU à Gérard EPOULET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL

Titulaires absents suppléés :

Clément COHEN par Anne ULVOAS, Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Michel PAILLEY

Titulaire absent excusé :

Gérard LABORDERIE

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Eric PERSAIS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C11-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2020****ASSAINISSEMENT – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux et le plan comptable M49 applicable au service public d'assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu la proposition ci-dessous du comptable public en matière de taux de provisionnement pour risque d'impayés des factures d'assainissement :

Années	Taux
< n-7	100%
n-7	90%
n-6	80%
n-5	70%
n-4	50%
n-3	30%
n -2	15%
n-1	10%
n	0%

L'application des taux ci-dessus au montant des restes à recouvrer dont les plus anciens remontent à l'année 2000, devant aboutir à la constitution d'une provision d'environ 1,300 M€.

Vu les provisions déjà constituées en 2014, 2016, 2017, 2018 et 2019 pour un total de 1,130 M€,

Considérant que le Conseil d'Agglomération tend à se couvrir des risques d'impayés par la constitution d'un montant de provisions ; que le rythme constaté des restes à recouvrer auprès des usagers du service assainissement nécessite de provisionner à ce titre 0,170 M€ pour atteindre l'objectif partagé avec le Trésorier ;

Considérant le risque supplémentaire d'impayés potentiels, lié à la crise économique en cours, évalué à 1% de la redevance assainissement, soit 0,130 M€ ;

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200928-C11-09-2020-DE Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020
--

Le Conseil d'Agglomération :

- Décide la constitution d'une provision au chapitre 68 du budget Assainissement 2020, pour risques afférents aux impayés de la redevance assainissement d'un montant global de 300 000 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C11-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020